

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: 39 (2002)
Heft: 1533

Artikel: Le marché laitier
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1008756>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 19.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

une production compétitive?

suisse adoptée en 1996. En tenant compte du rôle multifonctionnel demandé des exploitations agricoles produisent actuellement de manière bien-être alors que le reste de la population profite largement de cette réforme.

ménages agricoles des ménages urbains. Finalement, il permet la représentation d'un nombre élevé d'instruments de politique agricole, en particulier les paiements directs, les subventions à la production et le contingentement laitier.

Dans le cadre de PA 2002, les subventions à la production sont réduites au profit d'une augmentation des paiements directs. De plus, les engagements pris envers l'OMC impliquent une diminution des droits de douane et des subsides à l'exportation. Les principales conséquences de cette réforme sont alors les suivantes.

Les résultats

La rémunération des prestations d'intérêt public par des paiements directs incite les agriculteurs à produire de manière plus écologique, ce qui se traduit par une surface agricole utile exploitée à 95% selon des méthodes particulièrement respectueuses de l'environnement et de la nature. L'amélioration de la compétitivité de l'agriculture permet, quant à elle, une diminution des prix agricoles à la production et à l'importation. De manière générale, la réforme agricole a un impact positif sur le bien-être de la population. Néanmoins, les agriculteurs voient leur bien-être diminuer en raison de la baisse, non compensée, de la rente

laitière, provoquée par la réduction du soutien des prix. Les ménages urbains, quant à eux, profitent largement de la diminution des subsides et de la libéralisation du commerce agricole. Selon ce modèle, il en résulte des gains de bien-être

collectifs d'environ 450 millions de francs.

En conclusion, la réforme agricole suisse ouvre de nouvelles perspectives dans la réconciliation des notions de durabilité et de compétitivité. Au vu de la révision à mi-par-

cours de sa politique agricole commune, l'Union européenne semble également s'engager dans cette direction (dans la nouvelle PAC - politique agricole commune - elle cherche à dissocier production et subsides pour promouvoir «la qualité alimentaire, la préservation de l'environnement, le bien-être des animaux, les paysages et le patrimoine culturel ou encore le renforcement de l'équilibre et la justice sociale». ndr).

Par contre, les Etats-Unis viennent d'effectuer un virage à 180 degrés dans ce domaine en décidant, dans leur nouveau programme agricole, d'augmenter les subventions pour soutenir les prix. Dès lors, le débat sur la multifonctionnalité de l'agriculture reste toujours d'actualité. Cette étude est une première tentative de modélisation et d'appréciation de ces aspects. ■

Cet article synthétise le travail de doctorat en économie politique de Laurent Cretegy (www.cretegy.ch/pp/these.pdf). Il est actuellement assistant de cours et de recherche au Département d'économétrie et d'économie politique (DEEP) de l'Université de Lausanne. Il est aussi enseignant auprès de l'Institut de formation bancaire et financière supérieure. Sa thèse de doctorat a été primée par la Chambre vaudoise du commerce et de l'industrie.

Le marché laitier

Les modèles d'équilibre général appliqués permettent de prendre en considération un bon nombre d'instruments de politique économique comme les subsides à la production ou à l'exportation, les droits de douane ou encore les contingents tarifaires. Vu l'importance du secteur laitier en Suisse, il est dès lors nécessaire d'introduire, dans le modèle, le régime du contingentement laitier fixant la quantité offerte maximale, 3.2 milliards de kilos en 1995. Des données spécifiques sont toutefois requises. Dans le cas où la demande de lait est supérieure à l'offre contingentée, il en résulte un prix d'équilibre supérieur au coût unitaire de production. Une rente à la production découle alors de cette différence de prix multipliée par la quantité. En d'autres termes, la rente laitière représente la somme de revenus par rapport aux coûts de production. En août 2000, une étude de l'EPFZ, *Evaluation der Milchkontingentierung*, réalisée sous la direction du Prof. Lehmann de l'institut d'économie rurale, estime ce prix minimum auquel les producteurs de lait sont encore disposés à offrir la quantité contingentée à 63 centimes le kilo. Avant la réforme, la rente laitière peut alors être évaluée à 608 millions de francs.

Les conséquences de PA 2002 dans ce secteur sont les suivantes. La baisse des subventions affecte de manière très négative la rente laitière qui tombe alors à 144 millions. Celle-ci étant toujours positive, la quantité offerte reste égale à celle fixée par le contingentement laitier. Par contre, le prix à la production correspondant est maintenant d'environ 79 centimes contre 94 centimes avant la réforme, ce qui pénalise lourdement le revenu des agriculteurs. Dès lors, sans autres formes de compensation, la diminution du bien-être des agriculteurs peut être en grande partie attribuée à la baisse de la rente laitière. ■